Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Reçu en préfecture le 16/12/2021 Affiché le 16/12/2021

ID: 040-244000675-20211214-DEL123\_2021-DE

N°DEL123-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES LANDES** 



## **EXTRAIT DU** REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le QUATORZE du mois de DECEMBRE à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 8 DECEMBRE 2021, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

## Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY - M. Jean-Marie ABADIE - Mme Guylaine DUTOYA - M. Julien DUBOIS -Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA - M. Alexis ARRAS - Mme Martine LABARCHEDE - M. Julien RELAUX -M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN - M. Jean SOUBLIN - M. Gérard LE BAIL - Mme Bérengère SABOURAULT -M. Albert AUZEMERY - M. Philippe LAFFITTE - Mme Chantal FRAYSSE - M. Hervé DARRIGADE -Mme Caroline JAY - M. Christian CARRERE - M. Julien BAZUS - Mme Sylvie PEDUCASSE M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine LAGRASSE – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

### Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Amine BENALIA BROUCH Mme Florence PEYSALLE Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU M. Alain GODOT

### Donne pouvoir à :

Mme Martine DEDIEU Mme Martine LABARCHEDE Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI Mme Martine GAY

## Conseillers communautaires excusés :

M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Florence PEYSALLE – Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU – M. Alain GODOT.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Recu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021



# OBJET: APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND DA

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5;

Vu la circulaire n° 6231/SG -NOR : PRMX2032558C du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu le protocole d'engagement de signature du CRTE signé par la préfète et le président de la CAGD en date du 23 juillet 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL91-2021 en date du 29 septembre 2021 approuvant le projet de territoire du Grand Dax.

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, l'Etat propose aux collectivités locales qui le souhaitent de signer un nouveau type de contrat : le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers de l'Etat, notamment du plan de relance.

Le CRTE a pour objectif, à terme, de regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme le contrat Politique de la Ville ; Action Cœur de Ville ou l'OPAH-RU. Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront donc au sein du CRTE pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés.

Si cet outil de contractualisation ne porte pas sur des engagements financiers arrêtés, il permet, en revanche, de recenser les aides déjà accordées ainsi que les axes d'action et les projets identifiés qui feront l'objet de demandes de financement auprès des partenaires. L'idée pour l'Etat est d'avoir une lisibilité des ambitions du territoire, une simplification de sa politique contractuelle avec les collectivités et une visibilité des financements à mobiliser. A travers ce contrat, l'Etat s'engage à favoriser l'accès aux subventions qu'il peut mobiliser soit directement soit au travers des différents opérateurs. Il mobilisera notamment à partir de ce CRTE les différents fonds de soutien type FNADT, DETR, DSIL, DSIL relance et DSIL rénovation énergétique....

Le Département des Landes a également souhaité être signataire du CRTE du Grand Dax. Le Département, via ses cadres d'interventions règlementaires, via les dispositifs européens type FSE mais aussi via un dispositif de financement spécifiquement dédié aux CRTE, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE.

Il est précisé que les opérations inscrites dans le CRTE devront continuer de faire l'objet par les communes d'une sollicitation officielle de subvention auprès de l'Etat, du Département voire du Grand Dax avec un dépôt de dossier spécifique.

Sur la base du projet de territoire portant sur la période 2021-2035, le CRTE décline, par ambition puis par orientation stratégique, des actions opérationnelles sur la période 2021-2026, pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés le cas échéant.

Chacune des fiches actions mature portée par le Grand Dax ou l'une des communes du territoire fait l'objet d'un rattachement selon la classification déterminée par le projet de territoire

Le contrat contiendra, à terme, l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. De nouvelles fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

ID: 040-244000675-20211214-DEL123\_2021-DE

Le comité de pilotage est défini dans l'article 7 du CRTE, consacré à la gouvernance.

En sont membres:

### COLLÈGE COLLECTIVITÉS

Le Président du Grand Dax ;

Les maires des communes du Grand Dax ;

Le président du département des Landes ou son représentant ;

Le Directeur de Projet, Directeur Général des Services de l'Agglomération ;

Le Directeur de cabinet de l'Agglomération ;

La Directrice Générale Adjointe des Services de l'Agglomération.

### COLLÈGE ÉTAT

La Préfète des Landes ou son représentant ;

La Directrice de la DDTM ou son représentant ;

Le représentant de l'ADEME ;

Le Directeur de la Caisse des Dépôts et des Consignations / Banque des territoires ;

ou son représentant;

Les autres services de l'État en fonction des thématiques à l'ordre du jour.

Les organismes consulaires ou d'autres partenaires pourront être invités à siéger au sein de ces comités de pilotage en fonction des questions à l'ordre du jour.

### Les documents suivants sont placés en annexe de la présente délibération :

- Document contractuel Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Grand Dax
- Annexe 1 : Les ambitions du territoire et leur déclinaison en orientations et actions
- Annexe 2 : les fiches actions présentées par ambition avec chiffrage
- Annexe 3: Diagnostic
- Annexe 4 : indicateurs de suivi choisis par le territoire et réalisés par l'AUDAP
- Annexe 5 : synthèse des politiques contractuelles
- Annexe 6 : Projet de territoire de l'agglomération du Grand Dax 2021-2035
- Annexe 7 : l'accord départemental de partenariat sur les CRTE

#### APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE le contrat de relance et de transition écologique du Grand Dax

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat et l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Article 3: La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final: Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,** 

Les jour, mois et an que dessus, Suivent les signatures, POUR COPIE CONFORME, DAX, le 14 décembre 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021 Reçu en préfecture le 16/12/2021 Affiché le 16/12/2021

ID: 040-244000675-20211214-DEL123\_2021-DE

